

## ARRETE DU PRESIDENT

### CONSTATANT LA MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE CRETEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-60, R.153-18 et R.151-51 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.555-16, R.555-30 et R.555-31 ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Créteil approuvé par délibération du conseil municipal en date du 04 octobre 2004 et modifié en dernier lieu par délibérations du conseil de Territoire n°CT2017.4/061-1-2 en date du 21 juin 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/1233 du 11 avril 2018 autorisant la modification d'un poste de livraison de gaz naturel sur la commune de Créteil ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne en date du 16 avril 2018 valant mise en demeure d'annexer ledit arrêté ainsi que la carte afférente au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Créteil ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'annexer au plan local d'urbanisme cette servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol instituée par l'arrêté préfectoral susvisé ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La servitude d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, est annexée au plan local d'urbanisme de la commune de Créteil.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/10/18
Accusé réception le	02/10/18
Numéro de l'acte	AP2018-021
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180726-lmc11265-AR-1-1

- ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
  - Monsieur le Maire de la commune de Créteil.

Fait à Créteil, le 28 septembre 2018

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	02/10/18
Accusé réception le	02/10/18
Numéro de l'acte	AP2018-021
Identifiant téléransmission	094-200058006-20180726-lmc11265-AR-1-1